

par ces changements. Il faut savoir que les réserves des assurés restent dans les anciennes assurances et que la nouvelle assurance doit constituer de nouvelles réserves. C'est ici que l'on a de gros problèmes. Ceci cause des problèmes de réserves cantonales. Si Fribourg est relativement épargné par la problématique des réserves cantonales, puisque l'on est juste aux limites des pourcentages de réserves fixées par la Confédération, on pourrait tout à coup, suite à des transferts de caisse-maladie, se retrouver face à des problèmes importants. Nous avons tout de même dans ce canton des assurances qui sont en-dessous de la réserve. Nous devons compenser ces réserves. Ceci va nous poser un certain nombre de problèmes.

Une autre difficulté est celle de la chasse aux bons risques à laquelle s'adonnent les assureurs et le racolage des nouveaux clients avec des frais administratifs extrêmement importants qui sont occasionnés par tous ces téléphones que vous avez sûrement toutes et tous reçus. La moyenne des frais administratifs des assurances dans notre canton se situe à 135 francs. Il faut savoir que l'on a des assurances à plus de 300 francs par assuré.

Le Conseil d'Etat aujourd'hui ne souhaite pas se positionner pour ou contre une caisse unique. Il souhaite analyser et attendre les différents travaux qui sont effectués à la CDS, dans la conférence suisse et à la CLASS. Il désire aussi attendre les propositions que M. Burkhalter va nous faire, notamment les pistes qu'il a évoquées pour solutionner la problématique des réserves cantonales. On attend également de voir quelles sont les propositions pour fixer des coûts de santé qui soient réellement ceux qui sont occasionnés dans le canton et que les primes couvrent les coûts de santé occasionnés dans le canton. On attend tous ces éléments pour pouvoir se positionner sur la demande faite dans ce postulat. Ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est d'accepter ce postulat, de nous laisser faire l'analyse très attentive des différentes études en cours et qu'il y ait une discussion dans ce parlement en fonction de l'ensemble des éléments que nous aurons récoltés. Je rappelle que s'il devait y avoir un projet de caisse unique, ça passera automatiquement par des modifications au point de vue fédéral, puisqu'il n'y a aucune base actuellement dans la législation fédérale qui autoriserait un canton à partir avec un projet de caisse unique. Le Conseil d'Etat ne s'est pas prononcé sur la question de la caisse unique, mais il souhaite simplement pouvoir analyser les différents travaux et faire une réflexion par rapport à cette proposition.

C'est avec ces remarques que je vous invite à entrer en matière et à accepter ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 40 voix contre 35. Il y n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grand-

jean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 40.*

Ont voté non:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Coting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 35.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion M1102.10 Jean-Daniel Wicht (répartition des frais d'entretien des carrefours giratoires édilittaires)¹

Prise en considération

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Les giratoires font leurs preuves dans notre canton sur le plan de la sécurité et de la fluidité du trafic depuis plus de vingt ans. Leur nombre a fortement augmenté ces dernières années et régulièrement à l'avenir il sera nécessaire de les entretenir, voire de les assainir. La pratique actuelle veut que la totalité de la surface du revêtement d'un giratoire est à charge d'entretien de la commune s'il s'agit d'un carrefour édilittaire. A chaque nouveau carrefour édilittaire construit sur une route cantonale, l'Etat voit une diminution des frais d'entretien de son réseau. J'estime que cet état de fait n'est pas juste et ma motion vise à corriger cette problématique. La solution visant à répartir les frais au prorata des charges de trafic me paraissait au premier abord plus juste, mais après discussion avec M. le Commissaire du gouvernement et l'ingénieur cantonal, je concède que cette manière de faire serait plus compliquée et trop pénalisante pour le canton financièrement. Je tiens à remercier le Conseil d'Etat qui partage mon avis qu'une plus équitable répartition des frais d'assainissement et d'entretien des carrefours giratoires édilittaires doit être prise en compte. La prise en charge des frais théoriques du ruban couvert par le giratoire édilittaire me paraît dès lors être un très bon compromis. Sur ces considérations, je vous invite, chers collègues, à soutenir ma

¹ Déposée et développée le 16 juin 2010, BGC p. 1055; réponse du Conseil d'Etat le 16 novembre 2010, BGC décembre p. 2385.

motion conformément aux propositions du Conseil d'Etat.

Etter Heinz (PLR/FDP, LA). Die Freisinnig-demokratische Fraktion kann sich den Überlegungen des Staatsrates anschliessen und wird einstimmig die Motion im Sinne des Staatsrates unterstützen.

Vial Jacques (PDC/CVP, SC). Selon la présente motion de mon collègue Wicht, dans dix à quinze ans, lorsque l'on devra refaire le bitume, par exemple des deux magnifiques giratoires situés à l'entrée et à la sortie du Mouret, l'Etat participera à ces travaux, alors que ce n'était pas le cas actuellement. Selon la proposition du Conseil d'Etat, le montant de sa participation se calculera de la façon suivante. L'Etat déterminera le prix de la bande de roulement en ligne droite à travers le giratoire et les autres coûts seront à la charge des autres branches arrivant à ce point, communes, zones industrielles ou zones sportives. Par contre, l'Etat s'oppose au comptage sur chaque branchement qui compliquerait inutilement l'équation. Le groupe démocrate-chrétien est favorable à ce fractionnement. Il considère l'argumentation visant à une simplification du mode de calcul très souhaitable et rejoint en cela les conclusions du Conseil d'Etat. Il se prononcera en très grande majorité pour l'acceptation de la motion, avec le fractionnement, et refusera le principe de proportionnalité du trafic. Je vous invite à faire de même.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Cette motion de notre collègue député Jean-Daniel Wicht est une réalité de ce qui se passe dans les carrefours giratoires édilitaires. Dans ces giratoires, grands ou petits, on peut remarquer les dégâts qu'ils subissent, soit par un fluage du revêtement suite à de grosses chaleurs, soit une dislocation des pavés entourant les ronds-points ou encore des entretiens généraux, tout comme bien précisé dans la motion. Les travaux d'exploitation annuels des giratoires coûtent un certain montant, mais les travaux de rénovation d'un giratoire sont très onéreux. La réponse du Conseil d'Etat propose de scinder en deux cette motion. Ceci me convient très bien. Le groupe de l'Union démocratique du centre accepte à l'unanimité la conclusion du Conseil d'Etat et vous demande d'en faire de même.

Aebischer Bernard (PS/SP, SC). Dans sa réponse, le Conseil d'Etat nous propose de nuancer les deux aspects de la motion du député Jean-Daniel Wicht. Dans sa conclusion, il propose de fractionner cette motion et d'accepter la modification de la loi sur les routes pour plus d'équité, mais de rejeter la proposition d'une nouvelle répartition des frais d'assainissement des carrefours. Le groupe socialiste soutiendra la proposition du Conseil d'Etat.

Godel Georges, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Permettez-moi de remercier le motionnaire et l'ensemble des députés qui sont d'accord avec la réponse du Conseil d'Etat. M. le Député Wicht demande l'application de l'article 25 alinéa 3 de la loi du 15 décembre 1967

sur les routes. Cet article est contredit par l'article 61 alinéa 3 du règlement d'exécution, qui allait dans le sens suivant. Lorsque le giratoire est construit selon la législation par rapport aux répartitions des frais, lorsqu'il y a assainissement, respectivement réparations, on s'arrête avant le giratoire et on reprend les frais après le giratoire. L'ensemble des frais est donc à charge des communes. Il est vrai qu'après examen de la situation, respectivement discussion avec le motionnaire, nous avons constaté qu'il était juste de prendre la largeur de la route qui appartient à l'Etat. C'est une règle de trois par rapport au mètre construit ou assaini. La réponse va dans ce sens. Je conclus en disant que les discussions que nous avons eues avec le motionnaire réconfortent l'ensemble des partenaires, à savoir l'Etat et le motionnaire. Je vous demande d'en faire autant.

– Au vote, le fractionnement de cette motion est accepté par 57 voix contre 1 et 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). Total: 57.

A voté non:

Ducotterd (SC, PDC/CVP). Total: 1.

Se sont abstenus:

Crausaz (SC, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB). Total: 3.

– Au vote, la prise en considération de la motion (principe de la répartition des frais en fonction de la surface) est acceptée par 61 voix contre 0 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/

FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 61.*

S'est abstenu:

Crausaz (SC, PDC/CVP). *Total: 1.*

– Au vote, le principe de la répartition des frais en fonction de la charge de trafic est refusé par 58 voix contre 4 et 2 abstentions.

Ont voté oui:

Cardinaux (VE, UDC/SVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Lauper (SC, PDC/CVP). *Total: 4.*

Ont voté non:

Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 58.*

Se sont abstenus:

Crausaz (SC, PDC/CVP), Thévoz (FV, ACG/MLB). *Total: 2.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Postulat P2073.10 Nicolas Rime/Christian Marbach

(Raccordement au réseau RER depuis les localités éloignées, dans les agglomérations et accords avec les cantons voisins)¹

Prise en considération

Bapst Markus (PDC/CVP, SE). En vertu de l'article 11 alinéa 1 de la loi concernant les conventions intercantionales, la Commission des affaires extérieures (CAE) prend position avant la prise en considération d'un instrument parlementaire portant sur la collaboration intercantonale. C'est aujourd'hui une première, c'est pour cela que je précise la base légale dans mon introduction. La CAE a dès lors analysé le postulat des députés Rime et Marbach dans sa séance du 1^{er} juillet 2010. C'est la première fois depuis l'introduction de la loi que la Commission prend ainsi position sur un postulat. La prise de position de la CAE doit se limiter aux aspects proprement intercantonaux d'un dossier. Elle se détermine dès lors de la manière suivante:

1. La Commission constate que les solutions proposées par les postulants ne nécessitent pas la conclusion de nouvelles conventions intercantionales soumises à l'approbation du Grand Conseil.
2. La CAE ne formule donc pas de recommandations relatives à la prise en considération de ce postulat, du point de vue des relations intercantionales.
3. Sur un plan plus général, la Commission ne peut toutefois qu'encourager les gouvernements concernés à œuvrer en faveur de l'amélioration de la collaboration intercantonale en matière de transports.

Marbach Christian (PS/SP, SE). Ich bin mir bewusst, dass im Bereich des öffentlichen Verkehrs in den letzten Jahren einiges unternommen wurde und dass der Staatsrat den Ausbau des Angebots unterstützt und vorantreibt. Der Ausbau und die Modernisierung des S-Bahn-Netzes bis 2014 sind ein ganz bedeutender Schritt dazu. Wir alle wissen, dass der ÖV nicht einfach am Bahnhof aufhört. Daher zielt unser Postulat dahin, die Feinverteilung des öffentlichen Verkehrs ab dem Bahnhof zu überprüfen und mögliche Verbesserungen aufzuzeigen. Ähnlich wie beim Gedeihen eines Baumes wichtig ist, neben dem Stamm gesunde Äste und Zweige zu haben, damit die Früchte wachsen und auch geerntet werden können.

In diesem Sinn erhoffen wir uns mit unserem Postulat eine Ergänzung zum bisher Unternommenen in folgenden drei Punkten:

1. Die Anschlüsse an weiter entfernt gelegene Ortschaften und Täler sollen überprüft und wo nötig angepasst werden können, damit eine Alternative zum Privatfahrzeug – ich denke hier vor allem an jüngere und ältere Personen – möglich wird.

¹ Déposé et développé le 21 mai 2010, BGC p. 879; réponse du Conseil d'Etat le 26 octobre 2010, BGC décembre p. 2391.